

LECTEURS DE CO₂

BALISES ET ACTIONS À RÉALISER SELON CONCENTRATION MESURÉE

Dernièrement, le CSSL a débuté l'installation des lecteurs de CO₂ dans vos classes. Voici donc quelques informations, balises et actions à réaliser selon l'état de la situation.

La mesure de la quantité de CO₂ en PPM (parties par million) nous sert comme indicateur de la qualité de l'air, mais aussi, et surtout, nous pouvons l'utiliser pour mesurer l'efficacité de la ventilation dans un local. Le CO₂ est normalement présent dans l'air et sa concentration peut varier selon la densité d'occupation, le volume de la pièce, le type d'activité pratiquée, la durée d'occupation et l'efficacité de la ventilation, par exemple. Il est donc normal que la concentration de CO₂ augmente durant vos cours, mais une ventilation efficace permet de limiter grandement l'augmentation de la concentration au-dessus de certaines balises. Si la ventilation d'une pièce est insuffisante, il y a de fortes chances que les aérosols émis par les occupants demeurent et se concentrent dans celle-ci, augmentant ainsi les risques de contamination par des agents infectieux, comme le virus responsable de la COVID-19 par exemple. Une ventilation adéquate a donc un effet de dilution des aérosols présents dans l'air, diminuant ainsi les risques de contamination.

Sachez que ce qui nous intéresse le plus ici, ce n'est pas de mesurer la quantité de CO₂ dans l'air, mais bien de mesurer l'effet de la ventilation sur celle-ci. Les normes de qualité de l'air de la CNESST étant surtout destinées pour des travailleurs en usine sont tellement élevées (> 5 000 PPM de CO₂) que ce n'est pas la mesure en PPM comme tel qui nous intéresse, mais plutôt de voir l'effet des diverses mesures entreprises pour abaisser la concentration de CO₂ lorsqu'un local est occupé par les élèves.

Voici donc les balises émises par le ministère et les actions à réaliser selon les lectures enregistrées durant vos cours.

LA MARCHE À SUIVRE

- › Les lecteurs de CO₂ qui seront installés disposeront d'un affichage permettant de visualiser en continu les concentrations de CO₂ lues et les dépassements constatés, le cas échéant.
- › Les mesures seront prises automatiquement :
 - aux cinq minutes durant les heures de classe;
 - chaque heure le soir, la nuit, la fin de semaine et durant les congés fériés.
- › Des actions devront être prises en fonction des taux de CO₂ mesurés.

Concentration mesurée*

Actions à réaliser

< 1 000 ppm

Continuer les pratiques de base liées à l'ouverture des fenêtres et des portes.

Entre 1 000 et 1 500 ppm

En plus des pratiques de base, intensifier l'ouverture des fenêtres et de la porte du local, en fonction de la température.

LA MARCHÉ À SUIVRE

Entre 1 500 et 2 000 ppm

En plus des pratiques de base, intensifier l'ouverture des fenêtres et de la porte du local, sans égard à la température. L'installation d'un échangeur d'air pourrait être envisagée, selon le cas.

> 2 000 ppm

Augmenter la fréquence d'aération du local avec une plus grande amplitude des ouvertures des fenêtres et des portes. Si le problème est récurrent malgré ces actions, en informer la direction de l'école pour la mise en place de correctifs additionnels, comme l'installation d'un échangeur d'air.

* Ce tableau présente les lectures directes, en temps réel, et les actions à réaliser dans les locaux ventilés naturellement.

Le chiffre magique à retenir ici est 1 500 PPM. Effectivement, si vous remarquez que, malgré l'ouverture des fenêtres et de la porte de votre local, il est souvent pratiquement impossible de maintenir le niveau de CO₂ sous les 1 500 PPM lorsque vous êtes en classe avec votre groupe, cela démontre l'inefficacité de la ventilation naturelle et des mesures supplémentaires devraient être envisagées, comme par exemple, l'installation d'un échangeur d'air. Attention, on ne parle pas ici de cas isolés, mais bien d'une tendance lourde, d'une régularité dans l'impossibilité d'abaisser le taux de CO₂ sous les 1 500 PPM. Aussi, on ne vous demande pas d'endurer des températures trop froides dans votre local ou de devoir porter vos manteaux d'hiver afin d'arriver à maintenir un taux acceptable de CO₂.

Que faire dans cette situation ?

Il faut remplir un formulaire de déclaration de situation à risque et le transmettre à votre direction ainsi qu'au syndicat au z45.laurentides@lacsq.org. Voici le lien pour ce formulaire :

<https://seel.lacsq.org/wp-content/uploads/sites/56/2021/09/FORMULAIRE-Identification-situation-risque.pdf>

C'est en documentant les situations problématiques que nous serons en mesure de questionner l'employeur sur les mesures qu'il entend prendre pour corriger les problèmes de ventilation. Nous avons besoin de votre aide afin que nous puissions vous aider à notre tour.

Sincèrement,



Martin Bergeron
Vice-président SEEL